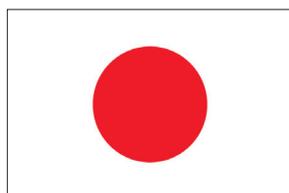


LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Japon

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		JAPON	FRANCE
Superficie	km ² - 2017	377 962	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	126,8 -0,2 %	67,1 +0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,903 17 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2017	4 312	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	1,7	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	34 007	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2016 **	1,2	1,5
Surface arable	Mha - 2016	4,2	18,3
Surface forestière	Mha - 2016	25	17,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	+ 39,3	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 5,1 Imports : 55,4 Solde : - 50,3 (source Japon)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Japon vers France : 74 variation 2017/16 : + 0,11 % (source Douanes France)	France vers Japon : 1 167 variation 2017/16 : + 4,3 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ L'agriculture japonaise est confrontée à d'importants défis : une population agricole vieillissante (moyenne d'âge de 67 ans), un foncier atomisé, une désertification rurale, une faible compétitivité.

+ L'agriculture japonaise, historiquement fortement soutenue, n'assure que 40 % de l'autosuffisance alimentaire. Importateur majeur aussi bien pour sa consommation que pour le fonctionnement de son agriculture et de son industrie agroalimentaire, le Japon est très dépendant de l'approvisionnement extérieur.

Le secteur agricole évolue peu en raison du fort lobby parlementaire rural en faveur de l'immobilisme, agissant de concert avec un syndicalisme puissant et opposé aux réformes. Le Parti Libéral Démocrate, conduit par Shinzo Abe, a fait de l'ouverture du Japon un élément du nouveau économique prôné par les « Abenomics ». Cela se traduit notamment par la négociation de traités de libre-échange (TPP cependant abandonné en 2016, TTIP, APE). Ces traités, qui exposent les agriculteurs à une concurrence accrue du marché mondial, imposent au gouvernement d'œuvrer pour une adaptation de son agriculture à ce nouveau contexte. Ainsi, une réforme profonde du secteur agricole s'impose, mais devra composer avec les réticences des organisations socio-professionnelles, représentées par JA Zenshu, allié du puissant groupe des parlementaires

Production agricole

Le Japon est un archipel qui s'étend sur 3 000 km du Nord au Sud, pour l'essentiel montagneux (70 % de surface avec une pente supérieure à 15 %). Le contexte sismique et les précipitations importantes en moyenne confèrent à la forêt un rôle important dans la protection des sols et la prévention des glissements de terrain. Ainsi, les espaces permettant le développement des activités humaines sont restreints. Seuls 12 % du territoire sont voués à l'agriculture, le reste est consacré à l'urbanisation et aux voies de communication, dans un contexte de développement urbain, mais aussi de déprise urbaine et agricole (400 000 ha de terres agricoles à l'abandon), du fait du dépeuplement rapide du secteur rural, comme du pays dans son ensemble (en 2050, la population japonaise pourrait avoir perdu 40 M d'habitants).

La population rurale, en rapide déclin, représente seulement 7 % de la population totale, et le secteur agricole occupe 3,4 % de la population active. L'âge moyen des agriculteurs japonais est de 67 ans et 70 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

ruraux, opposés à une réforme qui bousculerait les intérêts en place. Les idées fortes de la réforme sont la compétitivité du secteur par la libéralisation des pratiques, un assouplissement des contraintes sur le marché du foncier, la diversification des exploitations agricoles. En parallèle, pour répondre à la contraction du marché intérieur et à la nécessité de relance de l'économie, le gouvernement japonais met en place une politique d'encouragement à l'exportation de ses produits agricoles et agroalimentaires.

+ L'accord de partenariat économique avec l'Union européenne a été signé en décembre 2017, avec une mise en œuvre au 1^{er} semestre 2019.

+ La France est un partenaire commercial important et jouit d'une image positive tant en matière de qualité gustative que sanitaire de ses produits agricoles et agroalimentaires. Sa présence est cependant surtout marquée dans le secteur des boissons, vins et spiritueux, ainsi que quelques autres produits emblématiques tels que les fromages ou le foie gras. Les principales marges de progression concernent les produits solides, mais aussi plus accessibles comme la charcuterie, la biscuiterie, les produits de meunerie... Le maintien des marchés existants est également crucial face à la concurrence des produits du Nouveau Monde notamment, favorisés par les accords de libre échange sur un marché rémunérateur, mais exigeant.

Cette population est très atomisée, composée pour une large part de doubles actifs ou de personnes retraitées d'un autre secteur d'emploi, essentiellement industriel, ce qui en rend le dénombrement compliqué. Ces agriculteurs exploitent de petites superficies morcelées (1 à 2 ha majoritairement). Ils sont pour la plupart membres de coopératives locales, dont l'union nationale, Zennoh, fait partie du Groupe JA. Ce groupe compte 10 millions de membres. Il a développé une gamme de services allant de l'approvisionnement en intrants et de l'aide à la commercialisation des productions agricoles en passant par les services bancaires (Norinchukin Bank détient 15 % des dépôts du Japon) et les activités assurantielles, ce qui en fait un acteur majeur du maintien de la vie économique dans les zones rurales et le principal représentant du secteur, interlocuteur quasi unique de la puissance publique sur ces sujets. Son assise constitue le principal obstacle à la volonté réformatrice du gouvernement, mais aussi au dynamisme du secteur.

La production agricole, sylvicole, de la pêche et de l'aquaculture a diminué de 30 % depuis 20 ans, aujourd'hui à 67 Md€. Elle assure un taux d'autosuffisance alimentaire de

40 % en base calorique. Seule la production rizicole est excédentaire. La consommation de légumes est couverte à 80 %, 40 % pour les fruits, 27 % pour les produits laitiers et 20 % pour la viande.

Les surfaces sont encore essentiellement dominées par les rizières irriguées (près de 50 % de la SAU totale), alors que le riz ne représente plus que 20 % de la valeur totale de la production, son maintien n'étant dû qu'à un soutien public massif. L'élevage, dont la part de valeur augmente, est complètement dépendant de l'importation d'aliments du bétail, ce qui renchérit l'ensemble des productions animales.

Les Japonais accordent une importance particulière à leur alimentation, qui doit être saine et sûre, c'est-à-dire sans produit chimique ou pesticide. Malgré cela et ayant pourtant souffert du traumatisme de la catastrophe de Fukushima, le développement d'une agriculture très engagée dans le respect de l'environnement n'est pas encore au cœur des attentes sociétales. L'agriculture biologique ne représente que 0,5 % de la surface cultivée du pays et peine à se développer face au soutien de pratiques agro-environnementales moins engageantes. Le ministère de l'agriculture japonais souhaite développer l'agriculture biologique pour atteindre 1 % de la SAU.

Avec près de 30 000 km de côtes, le Japon dispose d'une zone de pêche parmi les plus étendues au monde. Cependant, la production chute régulièrement et, face à une consommation parmi les plus élevées au monde (66 kg/an/habitant), le Japon ne produit que 60 % de sa consommation. Malgré des techniques performantes, notamment en matière d'aquaculture, la flotte de pêche est vétuste, la filière vieillissante et les réserves de poissons diminuent, fragilisant l'industrie de la pêche.

Le patrimoine forestier japonais est aujourd'hui particulièrement important (68 % du territoire). La majorité des forêts japonaises ont été plantées après la deuxième guerre mondiale et arrivent aujourd'hui à maturité. L'exploitation de cette importante ressource présente toutefois des coûts élevés en raison des contraintes topographiques et de l'absence d'infrastructures adaptées. Le secteur est aujourd'hui peu compétitif et la ressource existante sous-exploitée (24 % d'autosuffisance).

Politique agricole

Le secteur agricole doit faire face à des défis multiples, qui concernent en réalité globalement la société et l'économie du Japon : le vieillissement, la dénatalité et la place des femmes, la baisse du nombre des actifs, la contraction du marché intérieur, le ralentissement économique. Enfin, les

handicaps de l'agriculture japonaise sont très importants et intimement liés, questionnant aussi la sécurité alimentaire du pays : l'absence de réforme foncière depuis la dernière guerre, la faible taille des exploitations, la baisse du revenu des agriculteurs, la faible attractivité du secteur, la carence des investissements et de la compétitivité, mais également la désertification démographique des zones rurales. On perçoit également des hésitations sur le modèle agricole, entre une vision « industrielle » de l'agriculture et la conscience de la nécessité de revitalisation des zones rurales, de la conservation des savoir-faire, du respect de l'environnement...

L'instrument essentiel de la politique agricole japonaise a été jusqu'à présent le soutien des prix du marché. Ce soutien se traduit par des mesures aux frontières (droits de douane élevés : 18 % en moyenne pour les produits alimentaires, et contingents tarifaires pour les produits sensibles), des prix administrés et des quotas de production, doublés de paiements à la production. Ainsi, le soutien du Japon à son agriculture est l'un des plus élevés du monde (estimation du soutien aux producteurs : 52 % des recettes). Il pèse majoritairement sur les consommateurs et capte 1,1 % du PIB. Les prix perçus par les agriculteurs sont en moyenne deux fois plus élevés que le marché mondial. La production de riz reçoit la moitié des soutiens publics. Ces mécanismes maintiennent des prix très élevés sur le marché intérieur, mais ne constituent pas des leviers d'orientation, et sont en réalité de puissants freins pour une véritable évolution du secteur agricole face à de cruciaux défis structurels.

Depuis 2012 et le retour au pouvoir du Parti Libéral Démocrate (PLD), les annonces de réforme se sont multipliées dans la perspective d'une libéralisation liée aux accords économiques bilatéraux ou régionaux exposant les producteurs à la concurrence internationale. Un Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales révisé en mars 2015 définit un programme pour la décennie à venir. Il vise un accroissement de la production qui garantirait une meilleure couverture des besoins de la population japonaise, mais approvisionnerait aussi un secteur agroalimentaire encouragé à développer ses exportations. Les réformes tendent à concentrer les aides sur les exploitants professionnels, à encourager l'agrandissement des exploitations, l'installation des jeunes et à mettre en œuvre une transition vers des aides directes découplées. Outre les 8 IG déjà enregistrées dans le secteur des vins et spiritueux, le Japon s'est également engagé en 2015 sur le développement des indications géographiques des produits agricoles avec plus de 25 produits enregistrés pour l'instant et plusieurs dizaines d'autres produits à l'étude.

Cependant, ces orientations ont des préalables, dont l'un des plus importants est une réforme foncière qui puisse s'appuyer sur un arsenal législatif contraignant s'opposant au démembrement du foncier agricole et à son changement d'orientation, dans un contexte aigu de vieillissement des agriculteurs.

Actuellement, les outils sont faibles, essentiellement fiscaux, à travers une taxation encore timide des terres laissées à l'abandon, qui devrait fortement augmenter dans l'avenir. Des institutions régionales ont été créées en 2014 pour lutter contre la déprise et encourager le remembrement. Elles facilitent la prise de bail pour les agriculteurs professionnels et les jeunes, avec une taxe foncière divisée par 2 à partir de 2016 pour les terres louées. Pour l'instant, l'ensemble de ces dispositions ne semble pas à la hauteur des défis.

Le second préalable est la réforme du secteur coopératif. Le Premier ministre Abe a annoncé en 2015 une réforme touchant la structure de JA, et particulièrement son organe directeur JA-Zenchu. Celui-ci deviendrait une association de droit commun, et perdrait son régime fiscal particulièrement avantageux. Elle se verrait d'autre part retirer son monopole de contrôle financier et d'audit comptable des coopératives agricoles. Cependant, le gouvernement a choisi de ne pas revenir sur la mission de coordination des coopératives agricoles, ni sur sa gouvernance (un homme, une voix), actuellement dominée par les agriculteurs à temps partiel qui n'ont pas intérêt à des réformes de compétitivité. La branche « services financiers » du groupe n'est pas concernée par la réforme, or c'est de cette activité que JA tire sa puissance financière. Une réforme de la chaîne d'approvisionnement a été demandée afin de diminuer les coûts des intrants agricoles et donc les coûts de production (concentration et simplification de la distribution de l'aliment, engrais et équipements). Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, aucune réforme ne remet réellement en cause la puissance de JA.

Par ailleurs, le recours à des travailleurs étrangers, déjà en place sous l'appellation de « Technical Intern Training Program (TITP) », est une timide réponse au déficit de main-d'œuvre dans les zones rurales, pour contourner les réticences de la société japonaise face à l'immigration.

Les remous politiques liés aux négociations de libre échange ont permis au secteur agricole de négocier avec le gouvernement des enveloppes financières supplémentaires pour compenser les effets supposés des accords futurs sur les revenus des agriculteurs.

Échanges commerciaux

Le Japon est le quatrième importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires avec 55,4 Md€ d'importations en 2017. Il importe essentiellement des produits de la mer, de la viande et des produits transformés, des céréales et oléo-protéagineux (dont une grande partie est destinée à l'alimentation animale).

Le Japon exporte surtout des produits de la mer, des préparations alimentaires et des boissons. Le développement de ses

exportations (4,4 Md€ en 2015) constitue l'un des axes de la politique agricole japonaise pour relancer l'agriculture.

Malgré sa grande dépendance des importations, le Japon est un pays protectionniste et difficile d'accès. Il se caractérise par des barrières tarifaires importantes sur ses principales productions nationales (riz, produits laitiers, sucre, viande de porc et de bœuf). En plus des exigences sanitaires et phytosanitaires très élevées, les spécificités culturelles constituent des obstacles qu'il ne faut pas sous-estimer : la faiblesse ou l'absence de corpus réglementaire en matière de concurrence notamment ont pour corollaire la nécessité de gagner la confiance des acteurs japonais sur le long terme et donc un coût élevé d'entrée sur le marché qui peut décourager les candidats exportateurs.

Ses principaux partenaires commerciaux dans le domaine agroalimentaire sont les pays de la zone Asie-Pacifique, notamment les États-Unis. La France est son 8^e fournisseur, avec une progression de 33 % ces 5 dernières années. Le Japon est le 3^e client de la France hors Europe, pour les produits agricoles et agroalimentaires. Le secteur des vins et spiritueux et les produits haut de gamme constituent l'essentiel des produits français présents sur ce marché.

Les vins français sont les leaders de ce segment aussi bien en valeur (53 % de parts de marché) qu'en volume (26 %), en progression sur les cinq dernières années. L'Italie, le Chili et l'Espagne sont nos principaux concurrents.

La France est le 5^e fournisseur de produits laitiers (en valeur) avec 6,4 % de parts de marché et 17 % de progression ces cinq dernières années. Sur les quatre dernières années, les importations japonaises de produits laitiers français sont en croissance régulière, le fromage à pâte molle en est le produit phare.

Sur le marché de la viande, la France enregistre une timide 12^e place, mais progresse de 37% depuis cinq ans. Le Japon importe de la France majoritairement de la charcuterie, produit apprécié et pour lequel la France est reconnue au Japon. Le Japon est le premier client de la France pour le foie gras.

Les produits français d'épicerie fine sont également appréciés, et, de façon générale, des marges de progression pourraient être trouvées pour les exportations françaises dans les produits solides, mais aussi plus accessibles.

Accords internationaux

Le Japon dispose de 16 ALE conclus ou actifs dont 11 signés sur la décennie 2000-2010 (le premier en 2002 seulement), essentiellement avec des pays modestes et/ou peu ambitieux en matière de libéralisation commerciale (Brunei, Chili,

Inde, Mongolie et Pérou), ainsi qu'avec des pays intégrés à sa chaîne de production (ASEAN, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam). Le Japon n'a pas entamé de négociation bilatérale avec la Chine à ce jour. Les ALE conclus avec la Suisse en 2009 et l'Australie en 2014 sont des préludes aux négociations avec respectivement l'UE et les États-Unis.

En échange d'un accès limité à son marché domestique (langue et manière de conduire les affaires différentes, normes et standards uniques, barrières non tarifaires...), le Japon négocie des abolitions tarifaires ciblées pour ses véhicules, pièces et composants de véhicules, ses produits manufacturés finis et ses produits intermédiaires, ainsi qu'une facilité d'entrée de ses investissements directs pour ses exportateurs délocalisant leurs capacités de production. Son secteur agricole est l'un des plus défensifs des pays développés, notamment du fait de sa compétitivité décroissante. Le riz, les céréales, les viandes bovine et porcine, les produits laitiers et le sucre sont des produits particulièrement sensibles, souvent exclus des négociations.

Un nouvel essor a été donné avec les Abénomics en 2013 avec l'entrée du Japon dans la négociation des deux grands traités de libre-échange que sont le TTP et l'APE UE-Japon : la stratégie de croissance du Premier ministre Shinzo Abe projette de faire passer la part des échanges dans le cadre de ces accords de 20 à 70 % d'ici 2020.

Le Japon a signé fin 2015 le TPP (12 pays : Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Viet Nam). Les concessions sur les produits agricoles faites par le Japon ont porté sur le démantèlement partiel et étalé dans le temps des droits de douane (5 à 25 % des droits pour les produits transformés importés en fonction des flux), avec maintien de contingents (droits réduits, mais non nuls, sur les contingents). Par exemple, pour la viande bovine, le démantèlement est progressif avec un passage de 38,5 % aujourd'hui à 27,5 % à l'entrée en vigueur, puis 20 % à 10 ans et 9 % à 16 ans. Les produits fortement concurrencés par les pays du TPP seraient en premier lieu le lait, les fromages industriels, les viandes de boucherie (à 95 % du porc bon marché) le cacao et les produits de confiserie (entre 120 et 150 M€ exportés). L'élection du Président Trump a mis un terme brutal, fin 2016, à la mise en œuvre de cet accord avec les États-Unis. Cette déflagration laisse aujourd'hui le Japon perplexe. La conduite à tenir est encore en débat, les Japonais ne souhaitant pas volontiers une négociation bilatérale dans laquelle leur position sera faible face au géant américain, allié géopolitique majeur. Malgré le retrait des États-Unis qui a réduit l'intérêt commercial de cet accord régional, les onze pays restants du TPP ont conclu un accord commercial en janvier 2018.

L'Union européenne a ouvert en 2013 avec le Japon des négociations pour un accord de partenariat économique (APE).

Les négociations ont débuté en avril 2013 sous l'impulsion du Japon. Les intérêts européens sont nombreux : le démantèlement tarifaire (y compris sur les produits agricoles) et non tarifaire, l'accès aux marchés publics, en particulier ferroviaire, la protection complète des indications géographiques, et l'harmonisation des standards japonais avec les normes internationalement reconnues. Les intérêts du Japon sont quasi-uniquement tarifaires puisqu'il s'agit en premier lieu de l'élimination des droits de douane des secteurs automobile et électronique.

La Commission européenne, chef de file de la négociation au regard de sa compétence exclusive en matière commerciale, a évalué l'impact de l'accord à 0,8 pt de PIB pour l'UE et à 0,6 pt pour le Japon. Malgré l'abandon du TPP, la grille de négociation aboutie sur le TPP a servi de référence pour l'APE. L'UE a néanmoins souhaité un APE plus ambitieux que le TPP (ce que le Japon était difficilement prêt à concéder) sur les questions agricoles, car les produits concernés ne sont pas concurrents avec les productions japonaises (pas de riz en particulier). L'année 2017 a permis la conclusion des négociations dans un contexte politique commun de soutien au libre-échange. L'accord est ambitieux : il permettra à terme la suppression, tous secteurs confondus, de 1 Md€ de droits de douane acquittés aujourd'hui par les exportateurs européens. Sur le plan tarifaire agricole, l'accord permettra un meilleur accès au marché japonais pour les vins et spiritueux (suppression des droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord), les viandes, les préparations alimentaires et les produits laitiers au travers de démantèlements tarifaires et de contingents préférentiels importants au moins équivalents à ceux obtenus dans le TPP. Sur le plan non-tarifaire, l'accord permettra la protection de 200 indications géographiques européennes, la levée de barrières techniques au commerce et l'amélioration du cadre sanitaire pour les exportations.

L'objectif d'une application de l'accord dès le premier semestre 2019, partagé tant du côté européen que japonais, confirme le fort engagement des deux parties prenantes.

Relations bilatérales

Depuis 2012, les relations bilatérales entre la France et le Japon sont placées sous le signe de la volonté de bâtir une relation « exceptionnelle ». La visite du Président de la République en 2013 marque cette volonté, dans un pays où la France dispose par ailleurs pour ses produits agricoles et agroalimentaires d'une image très positive de qualité et de savoir-faire.

Les liens créés lors du G20 et la forte convergence de vues entre le Japon et la France en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la lutte contre la volatilité des prix des matières premières se sont encore renforcés notamment lors de la crise

de l'été 2012. Les deux pays ont collaboré dans les différentes instances pour rendre opérationnels les outils élaborés en commun lors de la présidence française du G20 (AMIS, RRF,...).

De même, lors des dernières COP, du G7 agricole (Niigata 2016) et de l'IPBES-6 (mars 2018), la France et le Japon ont partagé des positions communes, notamment sur l'engagement en faveur du climat : le Japon a signé l'accord de Paris et rejoint l'initiative 4 pour 1000 en faveur des sols et du climat. Lors de la COP 23, le Japon a soutenu dès le début l'idée selon laquelle l'agriculture joue un rôle dans la lutte contre le changement climatique, facilitant ainsi l'adoption du programme de travail de Koronivia.

Par ailleurs, le Japon est membre du Groupe des amis de l'agro-écologie, qui rassemble les ambassadeurs, représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques. L'organisation à

Tokyo d'un séminaire sur l'agro-écologie (avec l'Université Tokyo Nodai) en janvier 2017 a également permis d'expliciter les orientations françaises en la matière.

La relation bilatérale s'est encore renforcée depuis 2014 avec la mise en place d'un Groupe de travail bilatéral réunissant les ministères en charge de l'agriculture français et japonais, dont la volonté est de tenir une réunion à échéance annuelle. Ces rencontres institutionnelles ont permis d'échanger sur la politique agricole des deux pays. Une action de coopération, pour une meilleure connaissance réciproque des systèmes d'enseignement, a été décidée, en se focalisant sur la transition vers une agriculture innovante, et alliant la performance économique et écologique (2017 et 2018). La première partie de ce projet s'est déroulée en 2017 avec la visite d'une délégation japonaise de professeurs de lycées agricoles en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France. Cette visite se prolongera par une mission réciproque en 2018.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France au Japon, Banque mondiale, Business France

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP